

PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE (PRAP) niveau 1

| | |
|---|---|
| TITRE | ACTEUR PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE (PRAP) INDUSTRIE BTP COMMERCE ET ACTIVITES DE BUREAU (IBC) FORMATION INITIALE |
| SOUS TITRE | Analyser les contraintes physiques pour les réduire, et agir sur les facteurs techniques, organisationnels et humains |
| PUBLIC | Ensemble du personnel de votre établissement souhaitant devenir acteur PRAP IBC Maximum 10 stagiaires par session Minimum 4 stagiaires par session |
| PREREQUIS | Etablissement engagé dans une démarche de prévention des risques professionnels |
| DUREE | 2 jours en continu (14 heures) : 1 jour de formation / intersession / 1 jour de formation ▪ En présentiel ▪ Horaires à valider |
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique ▪ Connaître le fonctionnement du corps humain ▪ Participer à la prévention et à la maîtrise du risque professionnel dans son établissement ▪ Connaître et utiliser les principes de sécurité physique et d'économie d'effort (PSPEE) |
| METHODOLOGIE ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES | Apports théoriques : power point, vidéo, support papier Echanges interactifs Mises en situation pratique : retour d'expériences, démonstrations, scénario |
| MODALITES ET SUIVI D'EVALUATION | Evaluation certificative conforme au document de référence PRAP INRS Prolongation de la validité du certificat initial « Acteur PRAP IBC » pour une période de 24 mois aux candidats ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait à l'évaluation continue |
| TARIFS | Informations et Tarifs : Emilie MALBRANQUE – Responsable ADIS Conseil & Formation e.malbranque@adis-asso.com Jihane VAN WIJCK – Assistante Commerciale – j.vanwijck@adis-asso.com |
| MODALITES D'INSCRIPTION ET DELAIS D'ACCES | Prendre contact par mail pour l'inscription. L'analyse du besoin déterminera le délai de réalisation de l'action. |